

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTION A L'EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR - COVID-19. DÉCISION

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

SUBVENTION A L'EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR - COVID-19. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

La crise sanitaire impacte financièrement l'EHPAD Simone de Beauvoir par des pertes de recettes estimées à ce jour à 15 500 € (accueil de jour et hébergement temporaire et permanent) et des dépenses supplémentaires de 52 500 € (renforts en personnel non financés par l'ARS pour 48 000 € et équipement spécial COVID pour 4 500 €).

Compte tenu de ce contexte exceptionnel, il sollicite la Ville pour le versement d'une subvention de 68 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention de 68 000 € à l'EHPAD Simone de Beauvoir afin de compenser les impacts financiers de la crise sanitaire sur son budget 2020.

Impute cette dépense au compte 657362 « subventions de fonctionnement versés aux CCAS ».

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 18 juillet 2020
pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_093
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	SUBVENTION A L'EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR - COVID-19. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_093-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_093-DE-1-1_0.xml	text/xml	923
Nom original :		
DG20_093.pdf	application/pdf	416020
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_093-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	416020

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 10h12min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 10h12min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 10h12min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 10h12min35s	Reçu par le MI le 2020-07-21